



Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 31 mars 2026

Présents : Josette Charvier (Maire), Bénédicte Pinel, Pascal Excoffier, Michel Beauquis, Marie Teyssedou, Régis Reymond, Bastien Moïse, Mireille Barrachin, Edith Scotton, Thomas Grange, Catherine Mièvre,

Absents excusés : Emmanuelle Mallet : pouvoir donné à Josette Charvier
Morgane Lasia, absente en début de séance
Richard Ducret : absent en début de séance

Nombre de votants exprimés : 13 pour les points 1 et 2, 14 au point 3, puis 15 à partir du point 4.

Secrétaire de Séance : Edith Scotton

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00 et procède à l'appel.

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 4 mars 2026 et 20 mars 2026

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité. (13 voix sur 13)

2. Indemnités maires et adjoints

Madame le Maire présente le principe et les barèmes de calculs des indemnités des élus réglementés par les articles L.2131-1 et L. 2123-20 du CGCT.

Le Maire bénéficie de droit à une indemnité équivalente à 44,3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique et les adjoints à une indemnité équivalente à 11,7 %. Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur ces indemnités dont les montants ont été prévus au BP 2026.

A l'unanimité, 13 voix sur 13, le conseil municipal fixe les indemnités de fonction à 44,3% pour le maire et 11,77 % pour les adjoints. Celles-ci prennent effet le jour du vote.

3. Délégations consenties au maire par le conseil municipal

Arrivée de Morgane Lasia à 20h15

Lecture est faite des 31 délégations listées à l'article 2122-22 du CGCT. (en annexe)

Remarque de Pascal Excoffier liée à la délégation 6: vérifier sur le contrat d'assurance la garantie vol des objets à l'intérieur des matériels roulants.

Après délibération, à l'unanimité (14 voix sur 14) les délégations 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 (dans la limite de 10 000 €), 18, 19, 20 (montant maximum de 2 000 €), 21, 22, 23, 24, 27, 28, 31, sont confiées au maire et à la première adjointe en cas de remplacement pour la durée du mandat.

4. Constitution des commissions communales

Arrivée de Richard Ducret à 20h45

Après échange sur les missions et besoins en effectif, sur la périodicité des réunions, le tableau annexé est adopté à l'unanimité., 15 voix sur 15.

5. Election des délégués au Syndicat Intercommunal Energie et Services de Seyssel

Le scrutin est prévu à bulletin secret sauf si, à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas y procéder et décide de voter à main levée. C'est le cas.

**Pascal Excoffier est désigné à l'unanimité Délégué Titulaire.
Richard Ducret est désigné à l'unanimité Délégué suppléant.**

6. Election des membres de la Commission d'appel d'offres

Suite au vote à main levée, les titulaires sont : Bastien Moïse, Pascal Excoffier, Régis Reymond. Les suppléants sont : Marie Teyssedou, Jérôme Guichon, Morgane Lasia.

7. Election des délégués au Syndicat intercommunal du Pays d'Alby

Suite au vote à main levée, les titulaires sont : Josette Charvier et Mireille Barrachin.
La suppléante est Marie Teyssedou.

8. Proposition de représentants au sein des commissions du SIPA

Sur la base du volontariat, Moragne Lasia se propose pour la Commission Sport.
Bastien Moïse et Régis Reymond pour la Commission Travaux.

9. Désignation des représentants au sein des organismes extérieurs

Après délibération, le tableau ci-joint est arrêté à l'unanimité.

10. Désignation du référent déontologue

Après présentation des deux référents proposés par l'ADM74, et délibération, le conseil municipal désigne à l'unanimité M David Bailleul pour être leur référent déontologue.

11. Désignation du délégué CNAS

Le CNAS est le Comité Interdépartemental des Œuvres Sociales à destination des agents territoriaux.

Edith Scotton est désignée déléguée CNAS par l'ensemble du Conseil municipal.

12. Désignation du délégué à la Commission de contrôle des listes électorales

Madame le Maire explique qu'un élu doit siéger avec 4 membres extérieurs. Cette commission contrôle la régularité des listes suite aux radiations et nouvelles inscriptions. Elle se réunit une fois par an, et entre le 21^e et 24^e jour précédent une élection.

Mireille Barrachin est désignée déléguée à la Commission de contrôle des listes électorales.

13. Proposition des représentants au sein des commissions du Grand Annecy

Sur la base du volontariat, Josette Charvier se propose pour la commission Grand âge et autonomie, Emmanuelle Mallet pour la Commission Transition Ecologique et Environnement (suppléant Bastien Moïse), Jérôme Guichon aux Finances et administration générale.

14. Composition de la Commission des impôts directs CCID.

Cette commission est composée du maire, de 6 titulaires et de 6 suppléants.

(7 présents lors de la réunion de la commission, 1 fois par an.)

Cependant, il est nécessaire d'établir une liste de 24 contribuables ; la désignation des membres sera faite par la DGFIP.

Voir liste en annexe.

15. Vote des subventions 2026 :

- Au SIPA : la subvention correspond au reversement des attributions de compensation versées par le Grand Annecy

Après délibération, le conseil municipal attribue au SIPA une subvention de 119 408 €

- Au budget périscolaire

Après délibération, le conseil municipal attribue au budget périscolaire une subvention de 70 591 €.

- Au RPI (Regroupement pédagogique Intercommunal). Le montant correspond au coût des ATSEM et à l'attribution de 100 € par élève.

Après délibération, le conseil municipal attribue au RPI une subvention de 31 695,65 €

- A la caisse des écoles : (pour la piscine)

Après délibération, le conseil municipal attribue à la caisse des écoles une subvention de 1 236 €

16. Avenant N°1 Travaux toilettes publiques

L'entreprise Patrick TP a établi un devis pour des frais d'aménagement liés au changement d'emplacement des toilettes (surcoût par rapport au devis initial) .

Pascal Excoffier indique qu'il ne prendra pas part au vote.

Le devis de 1 304,28 € HT établi par l'entreprise Patrick TP est adopté à l'unanimité des votants.

17. Aménagements du Crêt : Devis Barrière électrique

Madame Bénédicte Pinel présente deux devis de barrières électriques pour sécurité l'espace nouvellement aménagé :

Société APS : 4390 € HT

ATE Durand : 7575 € HT

Des questions portant la nécessité, la facilité d'utilisation, la maintenance, le coût, l'esthétique amènent les élus à poursuivre leur réflexion et **ajourner la prise de décision.**

18. Questions diverses

- Proposition d'achat groupé de pièges à frelons par le GDS : refus (encore cher, efficace ? qui s'en occupera ?) Nous en avons déjà un au Crêt.

Planning des réunions :

Conseil municipal (à confirmer) : Le lundi 20 avril

Le jeudi 28 mai

Le mardi 7 juillet

Préparation Inauguration du 24 avril : vendredi 3 avril à 13h30

Préparation du prochain Bulletin municipal : à prévoir rapidement

La séance est close à 22h24.

Josette Charvier

Maire



Edith Scotton

Secrétaire de Séance

